



**Etablissement Public Foncier
de Grand Est**

BUREAU DU 06 JUILLET 2022

Délibération N°B22-039

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
Communauté d'agglomération ARDENNE METROPOLE
Foncier à vocation d'hébergement touristique
AR10P036100**

Le Bureau d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation d'une étude en vue d'identifier les besoins et ressources du territoire en terme d'hébergement touristique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'une étude, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 30 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole la convention d'étude pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

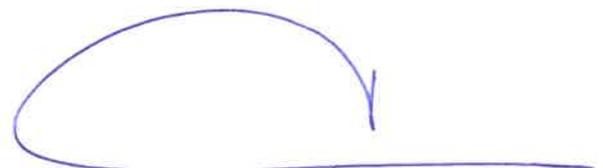
VU ET APPROUVE

Le **26 JUIL. 2022**

Le Président du Conseil par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas DOMANGE

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS